

PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avignon, le 4 juillet 2019

**Adresse postale**

Services de l'État en Vaucluse  
DREAL PACA  
Unité Départementale de Vaucluse  
84905 AVIGNON cedex 09

**Adresse physique**

DREAL PACA  
Unité Départementale de Vaucluse  
Cité Administrative  
Bâtiment 1 - Porte B  
Avenue du 7<sup>e</sup> Génie  
84000 AVIGNON

**La directrice**

à

Monsieur le Directeur  
**Société JO PRO CHIM**  
ZI de Chalançon 1  
Allée Léon Foucault  
B.P. N°77  
84270 VEDÈNE

Affaire suivie par la subdivision 3  
Téléphone : 04.88.17.89.33.  
Télécopie : 04.88.17.89.48.

P2 – N° S3IC : 64-7057  
Nos réf :D-0157-2019-UD84-Sub3

**Objet :** Conclusions de la visite d'inspection du 1<sup>er</sup> juillet 2019.  
Établissement de Vedène.

**P. j. :** Rapport de l'inspection en date du 4 juillet 2019  
Projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure  
Projet d'arrêté préfectoral de mesures d'urgence  
Projet d'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires

Monsieur le directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 1<sup>er</sup> juillet 2019, suite à l'incident de dépotage d'acide chlorhydrique du 27 juin 2019.

Compte tenu des constats effectués par l'inspection, je vous informe que nous avons proposé à Monsieur le préfet de Vaucluse de vous mettre en demeure de respecter un certain nombre de prescriptions de votre arrêté préfectoral du 20 juillet 2017.

Conformément aux dispositions des articles L. 171-6 et L. 514-5 du Code de l'Environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport de l'Inspection des installations classées et le projet d'arrêté de mise en demeure rédigés à cet effet.

Par ailleurs, vous voudrez bien trouver ci-joint deux projets d'arrêtés préfectoraux vous imposant les mesures nécessaires pour remédier aux conséquences de cet incident et les mesures à mettre en œuvre pour en éviter le renouvellement.

Je vous demande de vous conformer à ces dispositions sans attendre leur notification.

Il conviendra de tenir informée l'inspection des installations classées de l'avancée des différentes actions attendues de votre part.

Une nouvelle visite d'inspection sera réalisée au cours de l'été pour vérifier leur mise en œuvre.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice et par délégation,  
Le chef de l'unité départementale de Vaucluse,



**Alain BARAFORT**